

SOLIDARITÉ agricole

UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR Estrie
L'Union des producteurs agricoles

Avril 2022
Vol. 35, nº 2

Produire de la paperasse ou des aliments?



Michel Brien, président

Dans les dernières semaines, plusieurs nouveaux programmes gouvernementaux sont apparus pour nous aider à nous adapter aux changements climatiques et diminuer nos impacts environnementaux, notamment.

En plus des différents programmes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) et de la Financière agricole du Québec (FADQ), nous avons vu passer des annonces pour le Fonds Écoleader, le Fonds pour les combustibles propres, le Fonds d'action à la ferme pour le climat, etc. On s'attend aussi à la reconduction du Programme d'extension du réseau triphasé.

Le Plan d'agriculture durable (PAD) et son volet rétributions des bonnes pratiques de 42 millions $ ont bénéficié d'une grande promotion. Nous avons appris que 1 800 producteurs se sont inscrits et les fonds ont été réservés en une journée.

Ne dépensez pas l'avance de fonds que vous recevrez, car elle pourrait vous être réclamée si vous ne respectez pas les engagements énumérés et les critères énoncés. (voir article p. 13).

Nous avons promu ce programme qui nous semblait prometteur avant de constater ses limites en plus d'une certaine iniquité entre les régions.

Sachez toutefois que pour tout projet ou achat d'équipement qui permet d'améliorer notre impact environnemental, il y a probablement un programme pour vous aider. Informez-vous bien auprès de FADQ et Financement agricole Canada (FAC).

Il faudra quand même demeurer prudent. L'endettement moyen des fermes du Québec a doublé depuis 2010. Les augmentations constantes des coûts de production et les taux d'intérêt prévus par les experts pourraient empirer la situation. Au Québec, les entreprises agricoles ont en moyenne 21 $ de dettes pour 1 $ de revenus nets. Aux États-Unis, on parle plutôt de 5 $ de dette pour 1 $ de revenus nets *(Statistiques Canada et USDA)*.

Enfin, il serait souhaitable que les grands penseurs de ces programmes d'aide en conçoivent un qui réponde aux priorités des entreprises agricoles plutôt que de les forcer à entrer dans une petite case.

Les besoins sont grands, mais le temps pour administrer toutes ces demandes manque cruellement. Inventer des programmes chaque semaine contribue au fouillis plutôt que d'y remédier. Je crois humblement que répondre aux demandes déjà formulées maintes fois par vos représentants aux divers organismes gouvernementaux répondrait plus efficacement aux priorités.

Que le printemps soit porteur d'espoir.



SOLIDARITÉ AGRICOLE
Périodique produit et publié par la
Fédération de l'UPA-Estrie
4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)

www.estrie.upa.qc.ca
Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 950 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES
Demandez nos tarifs

ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS
Valéry Martin 819 346-8905, p. 5143
vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 26 mai 2022
Date de parution : 13 juin 2022

DANS CE NUMÉRO :

Agriculture en littoral, modifications.....3
Message aux employeurs de TET 5
Portrait du morcellement en Estrie.....9
Les fumiers, quoi épandre quand?.....14
Salon Agri relève.....20

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.	**Cloutier Patrick (ranch BT)**	**Patrick Cloutier**	Bovin et Grains	Des Sources
2.	**Duquette Joanne**	**Joanne Duquette**	Acéricole	Memphrémagog
3.	**Érablière BBG inc.**	**Richard Bélanger**	Acéricole	Frontenac
4.	**Ferme Culture D'or inc.**	**Mélissa Ferland**	Grains	Memphrémagog
5.	**Ferme La Vallée du Coin SENC**	**Laurence Nadeau et Caroline Vallée**	Ovin et bovin	Granit
6.	**Gestion Michel Mayrand inc.**	**Chantal Belisle et Michel Mayrand**	Acéricole	Memphrémagog
7.	**Larochelle Maxime**	**Maxime Larochelle**	Acéricole	Des Sources
8.	**Maison Flavora inc.**	**Annie Viens et Maxim Paré**	Ovin	Coaticook
9.	**Placements Brodeur Bond inc.**	**Étienne Brodeur-Bond et Yves Bond**	Acéricole	Haut-St-François
10.	**Proulx Christian**	**Christian Proulx**	Bovin, maraîcher, porcin et ovin	Val-St-François et Sherbrooke

*Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

C'est l'heure de la retraite pour Brigitte Tardif

Diane Lacroix, directrice régionale

C'est le 16 novembre 1987 que Brigitte Tardif a été embauchée par Clément Lanoue, directeur régional « dans ce temps-là ». Eh oui; on peut bien faire allusion au temps qui passe lorsqu'on a 34 ans et 4 mois d'ancienneté au sein d'une même organisation.

Brigitte a eu un beau parcours professionnel à la Fédération de l'UPA-Estrie. Elle a d'abord été secrétaire de direction. Puis, vers 1992, elle a occupé le poste d'agent de bureau; principalement pour les syndicats des producteurs de lait et de moutons en plus de gérer un projet d'achat local. Par la suite, Brigitte fut responsable du syndicat des producteurs de moutons et du service des cotisations.

C'est en 2013 que Brigitte a piloté le dossier UPA du futur de main de maître. Ce fut à titre de conseillère à la vie syndicale que Brigitte a terminé sa carrière à l'UPA. La dernière année a été une année de transition à trois jours semaine avec les syndicats locaux du Haut-Saint-François et Des Sources en plus des Agricultrices de l'Estrie.

Au nom de tes collègues de travail et en mon nom personnel, je te souhaite une belle retraite pleine de projets.

« Plus de 30 ans au service des productrices et des producteurs agricoles de l'Estrie t'en ont fait voir des affaires! Tu as grandement contribué au développement de la production ovine. Tu étais appréciée de tous. MERCI, Brigitte, d'avoir su prendre la défense des agricultrices et agriculteurs. MERCI, Brigitte, pour ton écoute. MERCI, Brigitte, pour ta passion. MERCI, Brigitte, pour ton amitié. Tu vas nous manquer. Bon succès dans tes projets. Amitiés sincères au nom de tous. »

- Michel Brien, au nom des productrices et des producteurs de l'Estrie.



Lors de la manifestation Pas de nourriture sans agriculture, octobre 2009.

Agriculture en littoral - Modification de la réglementation

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Le *Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral* est entré en vigueur le 1er mars 2022. Il détermine, entre autres, les conditions minimales exigées des exploitants agricoles qui souhaitent poursuivre la pratique de l'agriculture en littoral. Tout exploitant agricole qui pratique l'agriculture en littoral est visé par ces changements. Cela s'applique à la culture du sol et au pâturage des animaux sur une superficie située en tout ou en partie dans le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau.

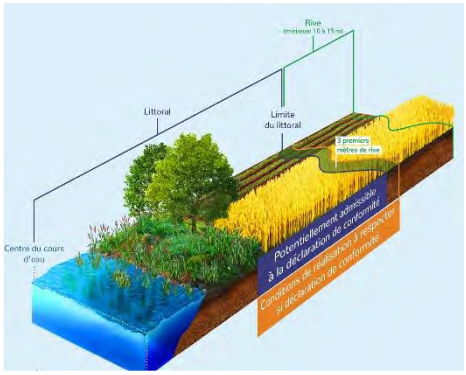
Une superficie est susceptible de se situer dans le littoral si elle est fréquemment inondée par la crue d'un lac ou d'un cours d'eau, c'est-à-dire environ une année sur deux. L'inondation peut se produire à tout moment de l'année, par exemple lors de fortes pluies automnales ou lors de la fonte des neiges, et peut être d'une durée très variable, soit de quelques heures à plusieurs semaines.

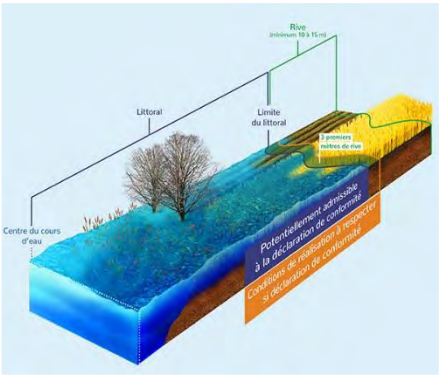
En cas de doute, pour identifier l'emplacement de la limite du littoral sur une propriété, consultez la carte interactive du gouvernement (incomplète), consultez votre municipalité ou un professionnel.

Depuis le 1er mars, pour poursuivre l'agriculture en littoral, la superficie doit être admissible à une déclaration de conformité déposée au moins 30 jours avant le début de toute activité. La déclaration de conformité doit comprendre une déclaration d'agronome attestant que la culture est conforme à l'ensemble des dispositions du règlement.

La superficie doit avoir été cultivée au moins une fois au cours des saisons de culture 2016 à 2021 et doit comprendre des bandes végétalisées d'au moins trois mètres de chaque côté des fossés et d'au moins cinq mètres de chaque côté des cours d'eau. La culture doit s'effectuer sans déboisement, ce qui exclut toute superficie qui comporte des végétaux ligneux, qu'ils soient arbustifs ou arborescents.

Les conditions supplémentaires relatives à la culture dans le littoral s'appliquent et concernent (attention, version abrégée) :





La végétation

- Le sol doit être entièrement couvert d'une végétation enracinée au 1er décembre de chaque année sur au moins 20 % des superficies à compter du 1er décembre 2023 et doit augmenter d'au moins 10 % annuellement.
- Des végétaux vivaces couvrent au moins 10 % de la superficie.
- Une bande végétalisée vivace est présente sur une largeur d'au moins trois mètres sur le côté des fossés et cinq mètres des cours d'eau. Aucune intervention ne peut être effectuée hormis de la taille d'entretien et un fauchage si effectué après le 15 août.

Les pesticides

Le producteur agricole devra obtenir une justification agronomique pour l'application par voie terrestre de pesticides des classes 1 à 3A et ceux-ci devront être appliqués avant le 1er septembre sur des végétaux en croissance.

Les matières fertilisantes

La fertilisation doit notamment faire l'objet d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et d'un bilan de phosphore et doit être appliquée avant le 1er septembre ou viser l'implantation et le maintien des cultures de couverture.

Pour de plus amples informations sur le régime temporaire, consultez www.quebec.ca/gouvernement et dans l'outil de recherche, 🔍, tapez « agriculture en littoral ».

SCF-Estrie inc. devient SCF Conseils Estrie inc. une Coopérative de services professionnels

Bernard Lévesque, directeur

En 2019, forts de plus de cinquante années de collaboration fructueuse avec le monde agricole, le réseau régional des services en comptabilité et fiscalité et l'Union des producteurs agricoles ont mis sur pied SCF Conseils. Ce qui fait de cette coopérative la plus importante coopérative de services professionnels spécialisée en agriculture au Québec.

SCF Conseils et ses partenaires, déployés aux quatre coins du Québec, regroupent plus de 300 spécialistes passionnés du monde agricole et desservent plus de 12 000 entreprises.

Le modèle coopératif du réseau permet à un plus grand nombre de producteurs d'avoir accès à une expertise de pointe à un prix abordable, partout au Québec.

Raison d'être

Offrir une gamme complète de services professionnels de grande qualité à des prix compétitifs et ainsi contribuer significativement à la prospérité et à l'essor du monde agricole au Québec, en cohérence avec les valeurs associatives de l'Union des producteurs agricoles.

Valeurs

Professionnalisme, efficacité, responsabilité sociale, éthique.

Services offerts

Fiscalité, conseil en gestion(agroéconomie), comptabilité, droit, ressources humaines.

Avantages

Un accès aux meilleures pratiques du milieu. Une expertise spécifique au monde agricole. Des services de qualité supérieure à des prix compétitifs.

Pour information : 819 346-8905, n'oubliez pas de faire le 5 devant les anciens numéros de poste. www.scfconseils.ca. Sachez qu'il y a trois espaces de stationnement réservés aux clients du SCF devant l'édifice de l'UPA-Estrie.

Avis de nomination

Bienvenue à Nancy Bergeron

Bernard Lévesque, directeur

C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'entrée en fonction depuis le 14 février dernier de Nancy Bergeron au poste d'adjointe administrative au sein du SCF Conseils Estrie inc.



Nancy possède une formation en secrétariat et a plus de cinq ans d'expérience à titre d'adjointe administrative. Elle a également occupé un poste de coordination dans la dernière année.

Elle travaillera surtout en appui à la direction en plus d'aider l'entièreté des employés du SCF Conseils Estrie inc. dans leurs tâches administratives. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Vous pouvez joindre Nancy à nancybergeron@scfconseils.ca ou au 819 346-8905, poste 5148.

Message important à nos clients qui ont des TET

N'attendez pas notre appel pour réagir

Diane Lacroix, directrice régionale

POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Centre d'emploi agricole Estrie

Il est important de planifier votre demande pour que l'arrivée de vos travailleurs étrangers temporaires (TET) ait lieu à la date prévue.

Le volume de travail du Centre d'emploi agricole (CEA) a augmenté énormément depuis quelques années et notre équipe est petite. Je vous rappelle que c'est **votre responsabilité** de vérifier sur vos contrats de travail, les dates d'expiration des permis de travail afin de planifier la venue de vos TET au moins six à huit mois à l'avance.

Prévoir un délai de huit semaines également pour les prolongations et les transferts de ferme. Je vous invite à consulter le site www.ptet.upa.qc.ca pour obtenir plus d'informations sur les étapes à franchir, sur vos responsabilités et sur toute autre information pertinente. Nous voulons bien vous servir. Votre collaboration est essentielle.

Tests rapides

En collaboration avec le MAPAQ, nous distribuons des tests rapides pour prévenir et limiter les éclosions de COVID-19 sur les fermes qui embauchent des TET. Nous vous invitons à communiquer avec nous au 819 346-8905, poste 5150 afin de vous procurer ces tests disponibles en boîtes de 25 ou 30 tests. Nous remettons au moins 5 tests rapides par travailleur étranger. Bien que les tests soient gratuits, il y a des **frais d'administration de 10 $ par boîte**.

Trousses de premiers soins

Depuis le 17 mars 2021, les employeurs doivent se conformer à la norme Trousses de secourisme en milieu de travail, CSA Z1220-17. Cette norme exige qu'une liste de contenu soit intégrée dans les trousses.

Chaque employeur doit fournir un nombre adéquat de trousses de premiers secours. Elles doivent être dans des endroits faciles d'accès pour les travailleuses et travailleurs et le plus près possible des lieux de travail.

De plus, nous avons remarqué que des compagnies appellent directement les producteurs pour faire de la vente sous pression de nouvelles trousses de premiers soins. **Vous n'êtes pas obligé d'acheter une nouvelle trousse, vous pouvez ajouter les éléments manquants seulement.**

Pour plus d'informations sur le contenu des trousses de premiers secours selon le nombre d'employés ainsi que les normes en santé et sécurité au travail, consultez le site internet de la CNESST au : www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/secourisme-en-milieu-travail/materiel-premiers-secours

Bienvenue à Marie-Hélène Doyon



C'est avec plaisir que le Centre d'emploi agricole de l'Estrie accueille Marie-Hélène Doyon au poste de technicienne en ressources humaines. Elle s'occupera, entre autres, des demandes de travailleurs étrangers temporaires, ainsi que du soutien de l'équipe en place.

Marie-Hélène possède une AEC en gestion des technologies agricoles en plus de posséder une grande expérience en agriculture. Elle a œuvré dans le secteur bovin, maraîcher et laitier.

Souhaitons-lui la bienvenue ainsi qu'une belle aventure au sein de la Fédération de l'UPA-Estrie.

SE FORMER EN SAVOIR PLUS

LE PORTAIL DE LA FORMATION AGRICOLE



Plusieurs formations s'ajoutent en cours d'année!
Consultez l'offre et inscrivez-vous via uplus.upa.qc.ca
ou par courriel auprès de Sandy Lalancette au rfaestrie@upa.qc.ca

GESTION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Attestation d'études collégiales (AEC) - Gestion d'entreprise agricole	*Cégep de Sherbrooke, Consultez www.cegepsherbrooke.qc.ca/aec-gea*			
Nouveau Gestion du stress en agriculture	7 h	Sherbrooke	1 avril	80 $/160 $
Nouveau Organisation et gestion du temps en agriculture	7 h	Sherbrooke	8 avril	80 $/160 $
Nouveau Lecture de plan et perfectionnement en soudage	42 h	Sherbrooke	2 avril	109 $ ou plus
Nouveau Vendre rapidement et en douceur (voir p. 19)	4 h	En ligne	5-7 avril	65 $/130 $
Nouveau Les accidents agricoles, un drame évitable	3 h	Sherbrooke	22 avril	50 $/100 $
Nouveau Autonomie des paysannes	7 h	Les jardins des TisÂnes	23 avril	85 $/170 $
Utilisation de l'espagnol pour une gestion efficiente et sécuritaire du personnel	24 h	*À déterminer*	*À déterminer*	185 $/370 $
PRODUCTION ACÉRICOLE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Initiation à la dégustation du sirop d'érable pour la vente au détail	7 h	Stornoway	3 mai	95 $/190 $
Transformation des produits de l'érable **1** : tire, cornets, beurre, bonbons	16 h	*À venir*	En mai	150 $/300 $
L'univers des défauts de saveur du sirop d'érable en grands contenants **– niveau de base**	7 h	En ligne	*À confirmer*	95 $/190 $
Nouveau L'univers des défauts de saveur du sirop d'érable en grands contenants **– niveau avancé**	7 h	Sherbrooke	10 mai	95 $/190 $
FORESTERIE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût
Abattage manuel et sécuritaire des arbres	16 h	Coaticook	30 avril, 6-7 mai	495 $
Abattage manuel et sécuritaire des arbres	16 h	Coaticook	11-12-18 juin	495 $
PRODUCTION HORTICOLE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Fleurs coupées – Et si l'expérience maraîchère pouvait nous aider	6 h	En ligne	23-25 mars	95 $/190 $
Production de champignons en champs	6 h	La Valse des Saisons	28 avril	95 $/190 $
Production d'ail	7 h	Sherbrooke	15 avril	85 $/170 $
Conserver les légumes et minimiser les emballages plastiques	7 h	Les jardins des TisÂnes	28 avril	85 $/170 $
Introduction à la culture de fleurs coupées	6 h	Sherbrooke	29 novembre	77 $/155 $

PRODUCTION ANIMALE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Manipulation sécuritaire des bovins	7 h	*À déterminer*	été	*À venir*
Nouveau Principes en alimentation équine	7 h	Coaticook	24 avril	85 $/170 $

FORMATIONS EN LIGNE ET WEBINAIRES En tout temps sur l'U+				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût
Faites découvrir votre entreprise grâce à l'application Mangeons local plus que jamais!	1 h 30	-	-	Gratuit
Pour ma santé et ma sécurité, je prends le temps qu'il faut!	1 h 15	-	-	Gratuit
7 astuces pour prendre soin de sa santé mentale	1 h 30	-	-	Gratuit
La contribution des technologies au service de la performance environnementale	1 h			Gratuit
Ce qu'il faut savoir sur les programmes de la sécurité du revenu	1 h	-	-	Gratuit
Harmonisation travail et vie personnelle : santé et bien-être des entrepreneurs	8 h	En ligne	*À venir*	125 $

AUTRES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES	
Programmes offerts en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) : abattage manuel et débardage forestier, aménagement de la forêt, horticulture et jardinerie, production acéricole, production animale, production horticole, travail sylvicole.	Contactez le CFP CRIFA pour plus de détails : 819 342-3295 Pour la région du Granit, contactez le CFP Le Granit au 819 583-5773
Mentorat d'affaires	Trouvez le mentor qui vous aidera à grandir : reseaum.com

FORMATIONS À LA FERME : COMMENT DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS

- AgriEmploi
- AgriFrancisation
- FermEmploi
- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Contactez : Karina Bourque, conseillère à la main-d'œuvre agricole
kbourque@upa.qc.ca 819 346-8905, poste 5151
ou
Steven Lemay, conseiller à la main-d'œuvre agricole
slemay@upa.qc.ca 819 346-8905, poste 5140.

**Coût producteur / non-producteur*

Avec la participation financière de :
Québec

Les membres du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie ont droit à un rabais de 50 % (jusqu'à concurrence de 100 $ par année) sur les formations.

COLLECTIF EN FORMATION AGRICOLE Estrie

Formation Lutte intégrée

Une aventure dont vous êtes le héros

AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, en partenariat avec l'UPA, a lancé la formation *Lutte intégrée : une aventure dont vous êtes le héros*. Cette formation en ligne a été conçue pour les producteurs qui désirent utiliser les principes de la gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) pour gérer de façon efficace, sécuritaire et économique les envahisseurs indésirables!

Tous les détails de cette formation se trouvent sur la plateforme numérique d'apprentissage CIBLE: *Lutte intégrée : une aventure dont vous êtes le héros*.



Le Centre de formation professionnelle EXPÉ démarre une seconde cohorte en production animale!

Amélie Girard-Lépine, agente de développement
Centre Expé

Le Centre EXPÉ est fier de vous annoncer qu'il y aura une seconde cohorte du DEP en Production animale dans vos secteurs! En partenariat avec AGRIcarrière et l'UPA, le Centre EXPÉ offrira la possibilité d'une formation rémunérée aux candidats! Il s'agit d'un programme offert en alternance travail-études où l'élève est accompagné par un producteur sur la ferme à raison de quelques jours par semaine sur une période de 10 mois. La formation débutera le 17 août 2022 et se terminera le 17 juin 2023.

Nous avons besoin de producteurs intéressés à participer à la formation de la relève! Vous serez accompagné et soutenu par nos partenaires avant le début de la formation et une fois la formation débutée, ce soutien se fera par l'enseignant.
Les producteurs intéressés à accompagner nos élèves sont invités à contacter Amélie Girard-Lépine, agente de développement en formation professionnelle, au 819- 45-5402, poste 19134.

Nous recrutons également des candidats (élèves)! Si vous avez un employé ou un membre de la famille qui n'est pas formé et désirez parfaire sa formation, ce projet est pour vous!

Nous invitons les candidats à aller s'inscrire sur le site Admissionfp.com. Si vous rencontrez des difficultés pour l'inscription, contactez Brigitte Demoulin, secrétaire du Centre EXPÉ à Val-des-Sources, au 819 879-0769. Pour plus d'informations : www.centreexpe.ca.

Forum sur la santé psychologique

Karina Bourque, technicienne en ressources humaines
Centre d'emploi agricole de l'Estrie



Dans son plan d'action 2019-2022, l'Union s'est fixé plusieurs objectifs, dont celui de supporter les agriculteurs en favorisant l'atteinte d'objectifs collectifs en santé psychologique, notamment par la tenue d'un forum provincial en santé psychologique.

Après l'annulation forcée de l'événement prévu en avril 2020, le forum provincial sur la santé psychologique se tiendra le 9 mai à Trois-Rivières.

Sont conviés à cette rencontre tous les organismes agricoles et autres partenaires qui œuvrent auprès des producteurs, ainsi que les intervenants du domaine de la santé psychologique. Ce sera l'occasion de faire le point, de se mobiliser et d'échanger sur des pistes de solutions.

Pour plus d'information : www.santesecurite.upa.qc.ca/sante-psychologique/forum-sur-la-sante-psychologique

Ajoutez votre courriel à votre dossier

Si votre dossier UPA ne contient pas de courriel, il est fort possible que certaines informations vous échappent. Vos syndicats locaux et certains syndicats régionaux de spécialité envoient régulièrement des infolettres.

Pour vérifier votre dossier et le mettre à jour le cas échéant, communiquez avec Karolina Brzezinska au 819 346-8905, poste 5101 ou écrivez-lui à kbrzezinska@upa.qc.ca.

Portrait du morcellement des terres en Estrie de 2017 à 2021

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Dernièrement, la Fédération de l'UPA-Estrie a procédé à l'analyse de toutes les demandes de morcellement à des fins agricoles déposées à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en Estrie entre 2017 et 2021.

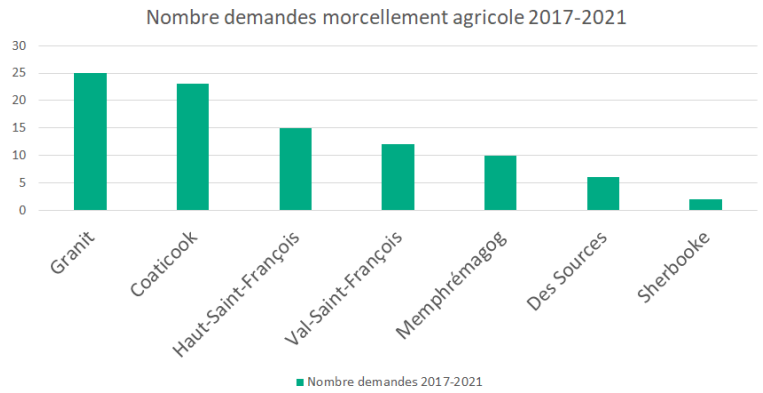
Rappelons qu'une autorisation de la Commission n'est pas nécessaire lorsque l'aliénation vise la création de lots de 100 hectares et plus et, depuis 2018, lorsque l'acquéreur d'un lot ou d'une partie de lot est un producteur agricole et qu'il possédera un lot de plus de 40 hectares alors que le vendeur conservera un lot de plus de 40 hectares. Le morcellement ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de morceler une érablière.

Il existe une multitude de raisons de vouloir morceler un lot. Elles peuvent être économiques (refinancement, investissements), viser la spécialisation des fermes, le démarrage de nouvelles entreprises ou pour des raisons personnelles. Rappelons que l'analyse de la Commission est basée sur plusieurs critères discrétionnaires.

Constats

En éliminant toutes les demandes qui n'étaient pas associées à des projets ou des entreprises agricoles ainsi que les décisions qui visaient des reconfigurations de petites superficies, nous sommes arrivés au constat suivant :

- Une vingtaine de demandes sont traitées annuellement en Estrie.
- La majorité se situe dans la MRC du Granit, de Coaticook et du Haut-Saint-François.
- La moyenne des superficies à être créées à la suite de la demande d'autorisation (superficie demandée remembrée à la superficie étant déjà la propriété du demandeur le cas échéant) est d'environ 55 hectares.
- La moyenne de la superficie des lots résiduels dans les demandes d'autorisation est d'environ 67 hectares.
- Les plus petites superficies autorisées sont :
    - 4,25 hectares pour une entreprise de maraîchage biologique;
    - 2,85 hectares remembrés à une propriété existante pour totaliser une propriété de 4,47 hectares pour une écurie.



- Près de 70 % des demandes de morcellement concernent des consolidations d'entreprises agricoles existantes.
- Environ 15 % des demandes de morcellement (14 demandes) concernent l'implantation de nouveaux projets agricoles. Sur ces 14 nouveaux projets, il y a quatre élevages de poules pondeuses, trois érablières, deux porcheries hors sol, une production de petits fruits, un élevage de grand gibier, une écurie, une production de chanvre et un maraîcher.
- Des 14 projets impliquant un nouveau projet agricole, 11 ont été autorisés et trois refusés.
- Les nouveaux projets impliquent généralement la relève (10 sur 14 projets) mais peu de demandes d'autorisation pour des consolidations d'entreprises mentionnent que l'intégration de la relève est une des raisons de la demande de morcellement (3 sur 65 demandes).
- Environ 24 % des demandes de morcellement faisaient déjà l'objet d'une location. Toutefois, ce facteur ne semble pas influencer significativement le taux d'acceptation des demandes.

Conclusion

L'analyse des demandes de morcellement nous montre que la superficie n'est qu'un des critères de l'appréciation de la demande. Plusieurs autres critères entrent en jeu : la taille du lot résiduel, la faisabilité du plan d'affaires, les particularités du secteur, le potentiel du lot, etc. On constate que la grande majorité des demandes concernent des consolidations d'entreprises agricoles existantes qui se spécialisent ou prennent de l'expansion.

Intervenir sur le bruit en agriculture pour sauver votre audition!

Équipe de santé au travail de la Direction de santé publique de l'Estrie

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

Croyez-vous que votre travail puisse affecter votre audition à long terme? Une exposition répétée à des niveaux élevés de bruit sans protection auditive provoque une fatigue temporaire de l'audition à la fin d'une journée de travail et à long terme, amène une destruction des cellules responsable de l'audition.

Cette surdité permanente est irréversible. Voici des signes indicateurs d'une perte auditive :

- Vous confondez des mots comme « dix » et « six »;
- Vous faites souvent répéter vos interlocuteurs surtout les voix plus aiguës;
- Vous avez de la difficulté à suivre les conversations dans les lieux publics, à cause du bruit ambiant;
- Vous mettez toujours le volume de votre télévision à un niveau élevé.

Le bruit est aussi une cause de fatigue et de stress qui agit sur les systèmes nerveux, cardiovasculaire et digestif. En empêchant de se concentrer, le bruit nuit également à la qualité du travail et peut même être à l'origine d'accidents.

À compter de juin 2023, la limite permise au Règlement sur la santé et la sécurité du travail pour une exposition quotidienne de 8 heures passera de 90 dB(A) à 85 dB(A).

Type d'exposition généralement retrouvée dans votre secteur d'activité	Niveau de bruit en dB(A)	Temps nécessaire pour équivaloir à 85 dB(A) pendant 8 h
Scie à chaîne	100	15 minutes
Pompe à vide système de traite	94	1 heure
Porcherie remplie de porc de finition aux repas.	90	2,5 heures
Rouleuse à grains	93	1 heure 15
Tracteur (Porte fermée et ouverte)	78 et 91	2 heures (porte ouverte)
Chariot d'ensilage	91	2 heures
VTT	95	47 minutes

Voici des pistes de solutions pour réduire votre exposition au bruit :

- Prévoir des équipements moins bruyants lors d'un nouvel achat;
- Encoffrer un équipement bruyant. Voir le guide *Réduire le bruit en milieu de travail* de la CNESST (en tapant ce titre dans l'outil de recherche 🔍 du site www.cnesst.gouv.qc.ca);
- Faire l'entretien préventif des équipements;
- Garder les portes et fenêtres fermées lors du travail sur les équipements mobiles;
- Mettre des soufflets pour les équipements qui génèrent des jets d'air;
- Utiliser des écrans ou matériaux absorbants près des équipements agricoles;
- Mettre à proximité des travailleurs, des protecteurs auditifs lorsque nécessaires;
- Former les travailleurs sur le risque et sur le port adéquat de la protection auditive.

Sachez que si vous réussissez à réduire de 3 dB(A) le bruit provenant d'un équipement, vous réduisez de moitié le bruit entendu au niveau de vos oreilles.

Pour toutes questions ou besoin de support, veuillez vous adresser au 819 829-9772, poste 38600. Des équipes de santé au travail sont disponibles dans toutes les régions de l'Estrie.

Mise en marché de proximité

Mythes et réalités des abattoirs sous inspection

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

Depuis plusieurs années déjà, l'UPA-Estrie est au fait des difficultés rencontrées par les producteurs agricoles qui souhaitent accéder à un abattoir sous inspection afin de procéder à la mise en marché de leurs produits, que ce soit à la ferme ou dans les marchés publics. La situation est particulièrement criante pour les producteurs ayant de plus petits lots d'animaux à faire abattre. Un groupe de travail composé de producteurs, de propriétaires d'abattoirs et d'intervenants du milieu a donc été mis sur pied pour tenter d'y remédier. Une première séance de travail a permis d'en apprendre davantage sur la réalité des abattoirs sous inspection et de déboulonner certains mythes.

Il est plus difficile d'accéder aux abattoirs l'automne, car ces derniers procèdent au débitage d'une quantité importante de gibier

En réalité, les abattoirs sous inspection à qui nous avons parlé font très peu de débitage à forfait pour le gibier. Certains n'ayant pas de salle de découpe n'ont aucun intérêt à prendre en charge un animal déjà abattu pour le débiter. Pour ce qui est de ceux qui ont une salle de découpe, celle-ci roule souvent à plein régime avec la découpe des carcasses issues de l'abattoir. Tout au plus, elles acceptent de faire la découpe d'une dizaine de bêtes. Par ailleurs, l'effet d'entonnoir qui se produit l'automne dans les abattoirs est davantage relié aux cycles de production qui privilégient le printemps et l'été pour la croissance, ce qui nécessite moins de ressources et d'infrastructures pour les producteurs.

Les abattoirs sous inspection n'abattent pas à temps plein et pourraient prendre davantage de clients

Tout dépend du modèle d'affaire de l'abattoir. Par exemple, l'Abattoir régional de Coaticook a une équipe d'employés qui alternent entre l'abattoir et la salle de découpe, ce qui permet de procéder à deux jours d'abattage. Quant à l'Abattoir BL de Racine, il fonctionne sur un modèle de cinq jours d'abattage, n'ayant pas de salle de découpe intégrée à l'abattoir. Il faut aussi savoir que les abattoirs sous inspection provinciale doivent attendre que l'équipe d'inspection du MAPAQ soit prête à procéder avant de lancer les opérations. Selon l'organisation du travail de l'équipe d'inspection, sur un quart de travail de huit heures, les opérations peuvent être écourtées de deux à trois heures.

Les abats ne sont pas remis aux producteurs sans que l'on sache pourquoi. Probablement que les abattoirs les conservent pour les revendre eux-mêmes ou encore, ne veulent pas prendre la peine d'en faire le traitement pour les remettre aux producteurs.

Dans les faits, les producteurs qui le demandent peuvent récupérer les abats. Il est vrai qu'il y a parfois certaines restrictions liées à la manutention dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, si un abat ne revient pas au producteur, il est possible que l'animal avait une pathologie qui en empêchait la consommation. Auparavant, les inspecteurs remplissaient un rapport qui était remis au producteur, ce qui ne se fait plus depuis quelques années. Mais cette responsabilité relève de l'inspection et non de l'abattoir lui-même.

Nous reviendrons, dans une prochaine édition, sur d'autres éléments pouvant faciliter la compréhension entre les producteurs agricoles et les propriétaires d'abattoirs. D'ici là, les producteurs qui veulent s'assurer d'obtenir des services d'abattage dans la période qui leur convient ont tout intérêt à téléphoner tôt pour prendre un rendez-vous dans un abattoir ou une salle de découpe, en fait dès la naissance ou la réception des animaux à faire abattre.

Un sondage pour mieux connaître les besoins des producteurs qui œuvrent en mise en marché de proximité

L'UPA-Estrie, soucieuse de bien connaître et de répondre aux besoins des producteurs qui procèdent eux-mêmes à la mise en marché de leurs produits, lancera sous peu un sondage s'adressant à ces derniers. Les objectifs de cet exercice sont :

- Connaître les mécanismes actuels de mise en marché des fermes œuvrant en circuit-court;
- Valider les objectifs de développement de marchés de ces fermes;
- Valider la connaissance des producteurs des ressources existantes;
- Valider l'accompagnement actuel et souhaité dans le développement de leurs marchés.

Il s'agit d'une première étape afin d'identifier les meilleurs moyens de soutenir les producteurs et les productrices dans le développement de leur entreprise. Surveillez vos courriels ainsi que l'infolettre *Ça bouge à l'UPA-Estrie*.

Changements climatiques sur VOTRE ferme. Pensez-y!

Julie Duquette, agr., M. Sc. Conseillère en environnement

Le secteur agricole et les producteurs devront s'adapter aux changements climatiques et à leurs impacts sur les productions. Lors des rencontres avec les producteurs et intervenants tenues dans le cadre du projet Agriclimat, plusieurs mesures d'adaptation à l'échelle des entreprises agricoles ont été proposées, par vous, producteurs de l'Estrie. Rappelons que des fiches de sensibilisation par production sont disponibles agriclimat.ca/les-regions/estrie.

Quizz climat Estrie pour parfaire vos connaissances

Vrai ou faux? À l'horizon 2050…

1. … l'hiver sera de **durée similaire** à ce qu'on connaît.
   ***FAUX** : On passe de 4,6 mois à 3 mois de neige (138 à 91 jours) : 47 jours de moins.*

2. … en hiver, l'épaisseur de neige sera augmentée d'environ **20 %.**
   ***FAUX** : L'épaisseur maximale (cumul au sol) sera réduite de 45 %.*

3. … **la moitié** des précipitations en **décembre** seront sous forme de pluie.
   ***VRAI** : Initialement, 36 % des jours de décembre étaient pluvieux : désormais ce sera 50 %.*

4. … nous aurons environ **5 jours de plus** avec une température > 30 °C.
   ***FAUX** : Le nombre de jours avec des températures supérieures à 30 °C passera de 4 jours à 17 jours par an (augmentation de 13 jours): les épisodes de canicules seront de plus en plus fréquents.*

5. … en été, il y aura **moins de pluie.**
   ***FAUX** : Les quantités de pluie seront environ les mêmes, mais avec des épisodes plus intenses, localisés et sous forme d'orages.*

GALA des Prix d'Excellence en environnement!

La date limite des candidatures est prolongée

La période de candidature au 28e GALA des Prix d'Excellence en environnement des Cantons-de-l'Est s'est allongée pour vous permettre d'envoyer votre candidature **jusqu'au 3 juin 2022**. Votre entreprise agricole a réalisé une ou plusieurs actions environnementales dans les dernières années? Démarquez-vous et posez votre candidature en vue d'obtenir un Grand Prix d'excellence. Le Gala aura lieu le 20 octobre.

Fondation estrienne en environnement

Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est







Faites rayonner vos bons coups à travers la région!

www.fondationfee.ca
À l'onglet : Gala

Les rétributions et vous!

Julie Duquette, agr., M. Sc., conseillère en environnement

Le programme de rétribution agroenvironnementale a eu beaucoup de succès, et les inscriptions ont été fermées en moins d'une journée puisque le budget de 14 M$ est déjà réservé.

Vous faites partie des rapides et êtes inscrits au programme? **SOYEZ PRUDENT**! Un montant a été calculé lors de votre inscription et une avance de fonds vous sera envoyée sous peu. Vous devrez toutefois la rembourser si vous n'avez pas pu effectuer les actions pour lesquelles vous vous êtes engagés.

Le site de la Financière agricole du Québec (FADQ) fournit deux outils pour estimer votre montant d'aide financière potentielle, et pour calculer la valeur de vos pratiques réelles : www.fadq.qc.ca/initiative-ministerielle-de-retribution-des-pratiques-agroenvironnementales/documentation.

Voici une simulation basée sur un cas réel

Un producteur laitier de l'Estrie qui sème des cultures intercalaires depuis quelques années dans son maïs. Ses bandes riveraines sont déjà aménagées. Il cultive 120 ha au total dont :

- 70 ha de fourrages;
- 20 ha de céréales;
- 15 ha de maïs ensilage (semences non traitées + intercalaires qui demeurent tout l'hiver);
- 15 ha de soya.

Le calcul de l'aide financière potentielle lors de son inscription au programme s'élève à 15 378,40 $ et l'avance de fonds qui lui sera envoyée est de 6 151,36 $.

Mais qu'en est-il réellement?

Dans la mesure 1, le producteur cultivant déjà en dessous du critère établi de 60 % de cultures annuelles, n'a pas droit au montant prévu pour cette mesure. Toutefois, le tableau calculera un montant.

La Financière agricole Québec

Attention: cet outil est destiné uniquement à la formation et à la démonstration.
Les résultats présentés ne remplacent en aucun cas le calcul réel de l'aide financière qui pourrait être effectué par un client dans son formulaire en ligne.

Outil de calcul pour l'estimation de l'aide financière potentielle

Région administrative (choisir dans la liste déroulante)

Mauricie, Estrie et Centre-du-Québec

Superficies projetées pour la saison 2022	Superficie	
Superficie totale exploitable	120	ha (une superficie doit obligatoirement être saisie dans ce champs)
Superficie en grandes cultures annuelles admissibles	50	ha
Superficie en maïs-grain et maïs fourrager	15	ha
Superficie en soya	15	ha
Superficie en grande culture annuelles certifiées biologiques		ha
Superficie en cultures horticoles annuelles admissibles		ha
Superficie en maïs sucré		ha
Superficie en culture horticoles annuelles certifiées biologiques		ha

Calcul de l'aide financière potentielle (estimée)	Aide financière	Détail du calcul par pratique						
		Taux régional		Superficie applicable		applicati on		Aide financière
Pratique agroenvironnementale								
1- Diversification des cultures	4 316,40 $	436	x	30,0	x	33,00	=	4 316,40 $
2- Protection des sols hors saison	1 369,50 $	83	x	50,0	x	33,00	=	1 369,50 $
3.1- Réduction de l'usage des herbicides - grandes cultures annuelles	1 150,00 $	46	x	50,0	x	50,00	=	1 150,00 $
3.2- Réduction de l'usage des herbicides - cultures horticoles annuelles		137	x		x	50,00	=	
4- Utilisation de semences non traitées aux insecticides	262,50 $	35	x	15,0	x	50,00	=	262,50 $
5- Aménagement favorables à la biodiversité	8 280,00 $	0,69	x	1 200 000,0	x	1,00	=	8 280,00 $
Total	15 378,40 $							
Aide financière potentielle (estimée)	15 378,40 $							
Montant de l'avance (estimée)	6 151,36 $							

Il en est de même à la mesure 3.1, car le producteur ne fait déjà aucune pulvérisation localisée, en bande, ni de travail mécanique, tel que requis dans les critères.

Le même problème de calcul survient à la mesure 5 concernant les bandes riveraines. Ces dernières étant déjà aménagées, il n'y aura donc aucun nouvel aménagement. Ce chiffre est lui aussi invalide.

Le maximum que ce producteur recevra cette année est : 1 680 $, et le même montant pour les deux autres années du programme. Total pour trois ans : 5 040 $.

C'est bien loin du 15 378,40 $ et c'est moins que l'avance de 6 151,36 $. Il est alors possible qu'il doive rembourser un montant perçu en trop.

Communiquez avec votre conseiller de la FADQ pour toute question sur ce programme.

Gérer ses fumiers : quoi épandre et quand?

Anne Boily, agr., M.B.A., conseillère - grandes cultures
Club agroenvironnemental de l'Estrie

Nous voici en période de planification des épandages pour une nouvelle saison. Le moment optimal pour épandre les déjections sera déterminé par le type de fumier et les besoins de la culture. Ainsi, les fertilisants contenus dans les fumiers et lisiers pourront être mieux utilisés par les plantes.

Les fumiers solides

Les fumiers solides contiennent généralement beaucoup de litière comme la paille et les copeaux; ce qui entraîne l'immobilisation temporaire de l'azote. Ce précieux fertilisant n'est tout de même pas perdu. Il sera relâché graduellement dans le sol pendant des mois et même quelques années. Ce phénomène s'appelle l'arrière-effet des fumiers.

Donc, la période d'épandage idéale pour les solides est tôt à l'automne afin que les derniers jours chauds augmentent la disponibilité de l'azote pour le printemps suivant.

Les épandages tardifs et printaniers de fumier solide sont à éviter si le but est de fertiliser la culture de la saison prochaine : la culture risque d'être privée d'azote en début de saison. Si l'application ne peut se faire qu'à cette période, il serait judicieux de vérifier avec votre conseiller la nécessité d'ajouter un engrais minéral en présemis.

Bon à savoir :

En raison de sa solubilité, la partie liquide des déjections de bovins laitiers contient plus de potassium que la partie solide. Le purin est donc tout indiqué pour les cultures exigeantes en potassium comme les légumineuses.

Les lisiers

Les lisiers, surtout ceux pauvres en litière comme les lisiers de porcs, contiennent généralement beaucoup d'azote rapidement disponible pour la croissance des plantes. Quand est-il adéquat d'épandre les lisiers? La réponse est simple : n'importe quand pendant la saison de culture en prenant certaines précautions, bien sûr!

Les épandages de lisier à la fin août ou au début septembre peuvent engendrer des pertes d'azote par lessivage. Il existe deux solutions très simples à ce problème :

- Épandre lorsque la culture est encore en croissance;
- Épandre dans les champs contenant beaucoup de résidus de culture.

Saviez-vous que…

…. la composition des lisiers peut varier selon l'évolution de la vidange de la fosse? Pour les lisiers de porc, le lisier provenant du fond de la fosse a tendance à être plus riche en phosphore même avec un brassage adéquat. Il serait donc approprié d'éviter de mettre ce lisier sur des parcelles déjà riches en phosphore.

Contrairement au fumier solide, il peut être avantageux d'épandre les lisiers tard à l'automne, même après le 1er octobre (attention, cela doit être fait avec la recommandation d'un agronome!).

Un dernier point important : le passage des citernes à lisier sur un sol gorgé d'eau peut être catastrophique! Les risques de compaction en profondeur sont généralement plus faibles à l'automne qu'au printemps.

Pour conclure, il est important de bien connaître la composition de ses fumiers afin d'en tirer le maximum. En plus de limiter les pertes dans l'environnement, vos cultures et votre portefeuille seront gagnants. N'hésitez pas à en discuter avec votre conseiller.

Pour plus d'information, contactez un conseiller du Club agroenvironnemental de l'Estrie au 819 820-8620 ou à club-info@cae-estrie.com.



Avis de convocation

Assemblées du Plan conjoint et du Syndicat

André Roy, président
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Chers propriétaires forestiers,

Tout au long du mois de février, vous avez été nombreux à participer aux assemblées de secteur du SPFSQ afin d'en savoir plus sur les enjeux qui vous touchent et d'élire les délégués qui vous représenteront au cours de la prochaine année. Ayant participé à chacune de ces assemblées, j'ai eu le plaisir de revoir des visages familiers, mais également d'en voir des nouveaux. C'est le signe d'une communauté mobilisée pour la défense de ses intérêts et j'en suis fier.

Je tiens à féliciter les délégués nouvellement élus et je m'engage à leur offrir notre pleine collaboration pour mener à bien leur mandat. Être délégué, c'est avant tout une implication bénévole, dans laquelle on s'engage par volonté de faire avancer les intérêts des propriétaires forestiers de chez nous. Bravo et merci!

Avec l'arrivée du printemps, un autre moment important pour les propriétaires forestiers de la région arrive à grands pas : l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du Sud du Québec suivi immédiatement de celle de votre Syndicat. Je suis heureux de vous confirmer que, compte tenu des assouplissements sanitaires annoncés par le gouvernement récemment, nous serons de retour en présentiel pour l'occasion.

Cette année, un dossier particulièrement important pour l'avenir de la production forestière dans la région sera fort probablement au cœur des discussions : l'opportunité de moderniser la mise en marché du bois de sciage de sapin-épinette afin de garantir un système qui soit ordonné, efficace et équitable pour l'ensemble des acteurs de la filière forestière, dont les propriétaires que nous sommes. Nous sommes d'avis que le système actuel n'est plus viable et qu'il y a lieu de poursuivre les démarches en vue de déposer un nouveau projet bonifié pour réaliser la mise en marché collective du bois de sciage de sapin-épinette.

Considérant l'importance des enjeux qui seront discutés, je vous invite donc à vous inscrire dès maintenant. Votre participation sera cruciale pour la suite des choses. C'est un rendez-vous!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
le 28 avril 2022

Du Plan conjoint : 19 h
Du Syndicat : immédiatement après, vers 20 h 15
Lieu : Centre de foires de Sherbrooke (1600, boulevard du Plateau-Saint-Joseph, Sherbrooke)
Pour s'inscrire ou pour plus de détails : https://spbestrie.qc.ca/formations/assemblee-generale-annuelle-2022



Oser d'abord, s'allier ensuite

Des nouvelles des Agricultrices de l'Estrie

Véronique Guizier, présidente
Agricultrices de l'Estrie

Le 3 février dernier, l'assemblée générale annuelle des Agricultrices de l'Estrie a rassemblé 31 personnes virtuellement. Nous avons profité de cette rencontre pour souligner le beau travail de Brigitte Tardif, notre conseillère à la vie syndicale des deux dernières années.



Notons qu'après plusieurs années à la tête des Agricultrices, Yolande Lemire a décidé de laisser sa place. Nous en profitons pour la remercier de son réel engagement envers l'organisation. Yolande est une femme passionnée qui a permis aux Agricultrices de l'Estrie de se développer. Merci!

C'est moi-même, Véronique Guizier, copropriétaire de la Ferme Erb à Magog, ferme maraîchère, qui lui succède. Fille d'agriculteurs, je m'implique depuis 2018 aux Agricultrices de l'Estrie et au Syndicat local de l'UPA de Memphrémagog.

Je vois l'avenir avec sérénité, rempli d'enthousiasme et de projets, bien entourée par une formidable équipe : Amélie Brien (Val-St-François et 1ère VP), Mélanie-Éliane Marcoux (Coaticook et 2e VP), Isabelle Fortier (Granit), Camille Lussier (Haut-St-François), Jocelyne Plouffe (secrétaire) et Laurie-Anne Dubeau (conseillère à la vie syndicale). D'ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles administratrices pour les postes de Frontenac et Des Sources.

Ça bouge cet hiver aux Agricultrices de l'Estrie

Le 10 février, les Agricultrices de l'Estrie ont sollicité une rencontre exploratoire avec Robert Roy, préfet de la MRC du Haut-Saint-François, et avec différents partenaires du milieu, sur les besoins en conciliation famille-travail pour les familles agricoles.



Le 8 mars, pour la Journée internationale des droits des femmes, les Agricultrices de l'Estrie ont choisi d'honorer Diane Lacroix, directrice de la Fédération de l'UPA-Estrie. Femme inspirante, elle a su évoluer et prendre sa place au sein de l'UPA, un monde agricole traditionnellement masculin. Bravo Diane!

Cette même journée, ICI Estrie est allée à la rencontre d'Amélie Brien et de Jocelyne Plouffe, deux agricultrices qui prennent leur place dans leur entreprise et dans la communauté agricole. Revoyez le reportage *L'agriculture au féminin* ici : www.facebook.com/iciestrie/videos/1095031991275910.

Le 9 mars, la Pause-café avec la députée Geneviève Hébert a eu lieu sous le thème *conciliation vie politique et vie de famille*. Elle nous a fait part de l'importance de garder le contact et de bien communiquer avec nos proches malgré un emploi du temps chargé. En ce qui a trait aux relations femmes-hommes, madame Hébert estime que tout est dans l'approche de discussion, de collaboration et de complémentarité. Écoutons l'autre! Osons prendre notre place!

Devenez membres des Agricultrices de l'Estrie

En devenant membre, vous bénéficiez d'un réseau de femmes d'expériences œuvrant dans le milieu agricole et forestier en plus d'avoir accès aux services Dimension E (conseils gratuits auprès de professionnels, formation, groupes de codéveloppement d'affaires, etc.). Effectuez votre renouvellement, votre adhésion ou obtenez de l'information sur agricultrices.com. Suivez-nous aussi sur la page Facebook Agricultrices Estrie afin de ne rien manquer des activités à venir.

Érablières sur terres publiques

Les PPAEstrie demandent votre appui

François Roberge, conseiller à la vie syndicale

Pour soutenir les démarches des PPAEstrie dans le dossier de la gestion des érablières sur terres publiques, les producteurs agricoles et forestiers ainsi que les partenaires qui le souhaitent sont invités à nous faire parvenir une lettre d'appui qui sera ensuite transmise aux députés régionaux et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour.

Comme vous le savez, l'Estrie dispose d'un territoire public constituant un patrimoine collectif de grande valeur. Cette valeur est amplifiée par sa grande proximité, tant par la distance d'accès physique que pour l'accessibilité au réseau routier ainsi qu'aux infrastructures énergétiques.

De ce fait, nous croyons que la multifonctionnalité du territoire public estrien se doit d'être un critère de premier plan pour déterminer l'utilisation des ressources forestières et fauniques. Par sa proximité, il est primordial d'assurer la pérennité de la forêt publique en assurant une véritable approche multiusage qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales. La gestion de la forêt publique estrienne doit se réaliser d'une voie égalitaire et non par caste.

Dans un concept de développement régional durable, la production acéricole n'empêche pas la récolte de matière ligneuse et cohabite avec les autres usages, dont la villégiature, la chasse et l'utilisation de véhicules hors routes (VHR).

Nous sollicitons votre appui afin de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et au gouvernement du Québec de :

- S'assurer de la multifonctionnalité des forêts publiques en Estrie en tenant compte d'une vocation multiusage égalitaire des forêts dans l'élaboration et la mise en œuvre des planifications de l'unité de gestion de l'Estrie du MFFP;
- Protéger le potentiel acéricole sur l'ensemble du territoire québécois, incluant les territoires publics, le tout tel que défini dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- Rendre disponible et réserver à la production acéricole l'ensemble du potentiel acéricole sur le territoire public, soit approximativement 6 200 ha, pour les futurs projets de démarrage et d'agrandissement afin de favoriser la relève et l'occupation du territoire;
- Valoriser les prescriptions sylvicoles spécialisées favorisant la multifonctionnalité du territoire public (ex. prescription de travaux acérico-forestiers).

Prière de faire parvenir votre lettre à François Roberge à froberge@upa.qc.ca.



Jonathan Blais, président des PPAEstrie accompagné de collègues.
Photo : Radio-Canada/Thomas Deshaies

Plan de développement de la zone agricole dans la MRC des Sources, les travaux se poursuivent

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

Le 11 mars dernier, productrices et producteurs, intervenants et partenaires du secteur agricole se sont réunis pour une séance de travail de type « tempête d'idées » afin d'identifier des moyens de répondre aux grands enjeux du territoire que sont le soutien à la relève et à l'entrepreneuriat agricole, la transformation, la distribution et la commercialisation en circuits courts, l'agroenvironnement et les changements climatiques, ainsi que la mise en valeur et identité du territoire agricole et forestier.

Il a notamment été question de modes alternatifs d'établissement en agriculture et en foresterie pour favoriser la relève, de trouver des pistes de solution pour favoriser la santé financière des entreprises, d'appuyer le développement de filières complémentaires au secteur agricole, d'assurer la pérennité et la productivité des forêts et de valoriser les activités agricoles et forestières.

RAPPEL : Contester votre rôle d'évaluation foncière

François Roberge, conseiller à la vie syndicale

Comment procéder si vous êtes en désaccord avec la valeur de votre propriété?

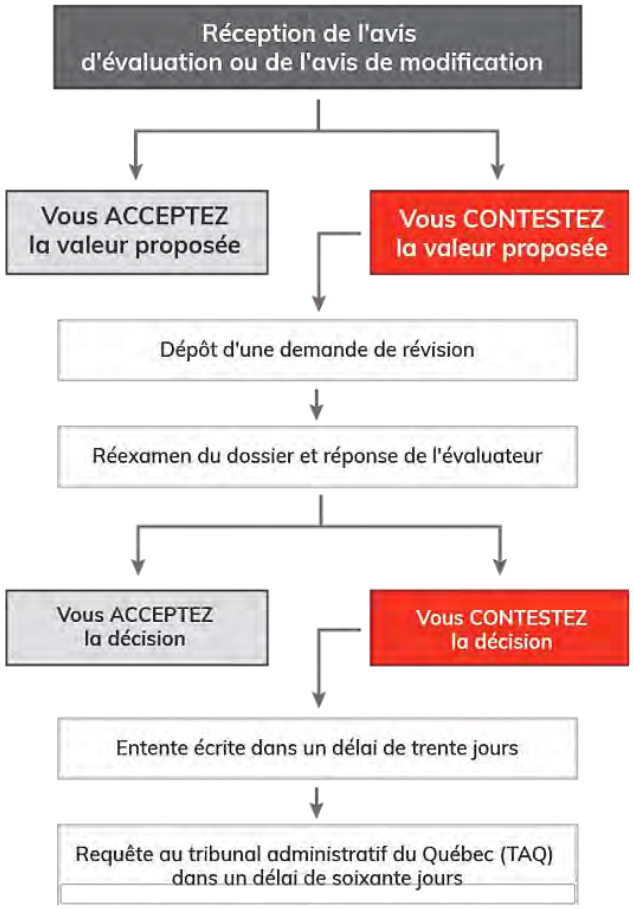
Étape 1 : Se poser la question suivante : si je vends ma propriété aujourd'hui, est-ce que je peux la vendre à la valeur de l'évaluation?
Étape 2 : Communiquer avec la municipalité ou le représentant de l'évaluateur de la municipalité pour avoir des explications sur l'évaluation foncière.
Étape 3 : Déposer, si les doutes persistent, une demande de révision administrative de l'évaluation foncière.

Comment faire une demande de révision administrative de votre évaluation foncière?

La procédure pour effectuer une demande de révision est décrite au verso de votre compte de taxes. La procédure peut aussi être jointe à l'avis d'évaluation reçu.

Toutefois, le délai prescrit pour effectuer une demande de révision est très strict, soit la plus tardive des échéances entre :
•Avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation ou
•60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation.

Pour qu'une demande de révision soit recevable, elle doit remplir les conditions suivantes :
•Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin. Ce document est mis à votre disposition par votre municipalité;
•Être déposée en personne à l'endroit déterminé par votre municipalité ou envoyée par courrier recommandé;
•Être accompagnée, le cas échéant, de la somme exigible, laquelle est établie par l'organisme municipal responsable de l'évaluation en fonction des montants maximums fixés par le gouvernement.



Formation en ligne pour vendre rapidement et en douceur

Majorie Poulin-Boizard, adjointe administrative
Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)



Vous êtes prêt à vendre ou à distribuer vos produits dans les épiceries et dans les boutiques? Les **7 et 8 avril** se tiendra une formation virtuelle intitulée *Vendre rapidement et en douceur.* Lorsqu'il s'agit de vendre ou se vendre, le savoir-faire fait une énorme différence. De plus, la pandémie de COVID-19 a perturbé nos activités et nous a obligés bien souvent à nous vendre à travers un écran d'ordinateur. Cette nouvelle approche crée bien des enjeux.

Cette formation a pour objectif d'apporter des outils qui aideront les participants, non seulement, à attirer plus rapidement l'attention des acheteurs et à se démarquer du lot, mais surtout à se vendre plus rapidement et plus efficacement.

L'apprentissage et le développement de la technique « Face à face », vous aideront à vous affranchir de l'appréhension de la vente, mais vous permettront surtout de bonifier l'expérience client et, par conséquent, les résultats. Si cette formation vous intéresse, vous avez jusqu'au 6 avril pour réserver votre place! Inscrivez-vous sur le site web du Collectif de formation agricole de l'Estrie : uplus.upa.qc.ca

Rencontres express Créateurs de saveurs – 26 avril

À la suite de cette formation, vous aurez l'occasion de mettre en pratique les techniques de vente que vous aurez apprises, en participant aux rencontres express. Le 26 avril prochain sera tenu virtuellement entre 9 h et midi, un moment propice aux échanges commerciaux et au réseautage. Les rencontres express ont pour objectif de mettre en relation les boutiques et les épiciers avec les producteurs transformateurs.

Le fonctionnement de cette rencontre sera celui de salles virtuelles où les producteurs présenteront leurs produits, aux boutiques et aux épiciers. Chaque producteur disposera d'environ 7 minutes, suivi d'une période de questions de 2 minutes. Cette formule a fait ses preuves. L'outil numérique permet de communiquer avec un plus grand nombre de personnes dans un temps réduit. L'an dernier, 23 producteurs ont participé à cet événement, pour un total de 61 rencontres d'affaires réalisées.

Vous êtes intéressés? Réservez votre place, car les inscriptions sont obligatoires. Veuillez communiquer avec Annie Plamondon, annie@createursdesaveurs.com.



SYRAE
Syndicat de la relève agricole de l'Estrie

FRAQ

SALON AGRI RELÈVE

14 AVRIL 2022
CÉGEP DE SHERBROOKE

SALLE ALFRED-DESROCHERS - PAVILLON 3
200, rue Terrill, Sherbrooke, QC J1E 3B1

DE 13 H À 16 H 30

GRATUIT*

*STATIONNEMENT NON-INCLUS - INSCRIPTION OBLIGATOIRE

PROGRAMMATION

EN CONFÉRENCE D'OUVERTURE

LYNN BOURASSA

Conseillère en transformation alimentaire au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

CONFÉRENCE : L'AGRICULTURE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE



RÉMY LAMBERT *Ph.D.*

Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval

TÉMOIGNAGES DE PRODUCTEURS



ANNIE VIENS ET MAXIM PARÉ

Propriétaires de Flavora, située à Compton, dans la MRC de Coaticook. **Production de lait de brebis.**

CÉDRIC PROVOST

Président et co-fondateur d'Entosystem située au cœur de la ville de Sherbrooke. **Production de protéines d'insectes.**

entosystem



YANNICK CÔTÉ

Propriétaire de la ferme le Jardinier déchaîné et du restaurant au Cuisinier déchaîné situés à Cookshire-Eaton. **Production maraîchère biologique.**

Avec la participation financière de :

Québec

réseau agriconseils

MRC Coaticook

POUR VOUS INSCRIRE :
https://lepointdevente.com/billets/salonagrireleve2022